

mazars

MAZARS
15 Quai Lamandé
BP 1146
76063 LE HAVRE
France



KPMG SA
Immeuble Courbet Plaza
46 rue Louis Eudier
76600 LE HAVRE
France

GRAND PORT FLUVIO-MARITIME DE L'AXE SEINE

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Exercice de 7 mois du 1^{er} juin au 31 décembre 2021

GRAND PORT FLUVIO-MARITIME DE L'AXE SEINE

Etablissement public à caractère industriel et commercial

RCS Le Havre 899 614 804

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Exercice de 7 mois du 1^{er} juin au 31 décembre 2021

Aux autorités de tutelle du GRAND PORT FLUVIO-MARITIME DE L'AXE SEINE,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par le conseil de surveillance, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de l'établissement GRAND PORT FLUVIO-MARITIME DE L'AXE SEINE relatifs à l'exercice de 7 mois du 1^{er} juin au 31 décembre 2021, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard des règles et principes comptables français applicables aux établissements publics nationaux soumis aux règles de la comptabilité publique et notamment au regard de l'instruction comptable N°08-017-M9 du 3 avril 2008, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de commerce et par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} juin 2021 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point suivant exposé dans la note 3.1 « bilan d'ouverture » de l'annexe des comptes consolidés concernant le bilan d'ouverture de l'établissement au 1^{er} juin 2021.

Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des établissements et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice :

- Les modalités d'évaluation et de dépréciation des immobilisations corporelles décrites dans les notes 3.2.1.1 « Approche par composants » et 3.2.3 « Amortissements et dépréciations de l'actif immobilisé » de l'annexe ;
- Les provisions pour risques et charges exposées dans les paragraphes de la note 3.7 « Provisions pour risques et charges » de l'annexe.

Nos travaux ont consisté à examiner les règles et méthodes comptables appliquées, à apprécier les données et les hypothèses supportant les estimations et à examiner les procédures d'approbation de ces estimations par la direction.

- Les actifs d'impôts différés comptabilisés présentés dans la note 3.9.2 de l'annexe.

Nos travaux ont consisté à examiner les règles et méthodes comptables appliquées, à apprécier les données et les hypothèses supportant l'estimation du calendrier de reversement des différences temporelles taxables et les prévisions de réalisation de bénéfices imposables futurs.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

Vérification spécifique

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations relatives au Groupe, données dans le rapport de gestion.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes consolidés des informations données dans le rapport de gestion groupe de l'ordonnateur et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes consolidés adressés aux autorités de tutelle.

Responsabilités de l'ordonnateur, de l'agent comptable et des personnes constituant la gouvernance, relatives aux comptes consolidés

Il appartient à l'agent comptable, en relation avec l'ordonnateur, d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français applicables aux établissements publics nationaux et notamment au regard de l'instruction comptable N°08-017-M9 du 3 avril 2008, ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'ils estiment nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à l'ordonnateur d'évaluer la capacité de l'établissement à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'établissement ou de cesser son activité.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil de surveillance.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre établissement.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- Il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que des informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;
- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'établissement à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent des opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.
- Concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

Fait à PARIS et LE HAVRE, le 24 juin 2022

Les commissaires aux comptes

MAZARS

KPMG SA

Valérie RIOU
Associée

Thomas FECAMP
Associé

Grand Port Fluvio-Maritime de l’Axe Seine

Comptes consolidés

Période du 1^{er} juin au 31 décembre 2021

71 Quai Colbert - 76600 LE HAVRE

SOMMAIRE

SOMMAIRE	2
BILAN CONSOLIDE	3
COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE	5
TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDES	6
TABLEAU DE VARIATION DES FONDS PROPRES CONSOLIDES	7
ANNEXE	8
1. FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE	8
1.1. Grand Port Fluvio-Maritime de l'Axe Seine (GPFMAS).....	8
1.2. Organisation comptable du GPFMAS	8
1.3. Programme d'investissement du GPFMAS	9
1.4. Autres faits caractéristiques	9
2. PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES.....	10
2.1. Référentiel comptable.....	10
2.2. Modalités de consolidation	10
2.3. Méthodes comptables	12
3. NOTES RELATIVES AUX POSTES DU BILAN CONSOLIDE	12
3.1. Bilan d'ouverture	12
3.2. Actif immobilisé.....	13
3.3. Stocks et en-cours	17
3.4. Créances	18
3.5. Valeurs mobilières de placement et disponibilités.....	19
3.6. Financements externes de l'actif	20
3.7. Provisions pour risques et charges	20
3.8. Dettes	24
3.9. Autres informations concernant le bilan	27
4. NOTES RELATIVES AUX POSTES DU COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE	29
4.1. Produits de fonctionnement.....	29
4.2. Charges de fonctionnement	29
4.3. Résultat financier	30
4.4. Impôts et taxes	30
5. AUTRES INFORMATIONS	31
5.1. Evènements postérieurs à la clôture	31
5.2. Engagements hors bilan.....	31
5.3. Effectifs	33
5.4. Passifs éventuels.....	33
ANNEXES.....	35

BILAN CONSOLIDE (en €)

BILAN ACTIF GPFMAS (exercice du 1^{er} juin au 31 décembre 2021)

	TOTAL ACTIF CONSOLIDE		
	BRUT	AMORT/PROVISIONS	NET
ACTIF IMMOBILISE			
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	34 619 284,70	23 511 569,35	11 107 715,35
FRAIS DE DEVELOPPEMENT	6 765 062	2 371 452	4 393 610
CONCESSIONS, BREVETS ET DROITS SIMILAIRES	26 254 995	20 786 896	5 468 099
FOND COMMERCIAL et AUTRES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	85 000	85 000	0
IMMOBILISATIONS EN COURS	1 156 620	268 221	888 399
AVANCES ET ACOMPTES VERSES SUR IMMOBIL. INCORPORELLES	357 607	0	357 607
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	6 492 652 960	2 685 422 443	3 807 230 517
TERRAINS	1 499 516 401	2 030 768	1 497 485 633
CONSTRUCTIONS	4 435 854 738	2 474 691 612	1 961 163 126
INSTALLATIONS TECHNIQUES, MATERIELS ET OUTILLAGES	233 368 188	166 400 155	66 968 032
AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	43 281 649	40 539 670	2 741 979
IMMOBILISATIONS EN COURS	279 053 655	1 760 237	277 293 418
AVANCES VERSEES SUR COMMANDES IMMOBIL. CORPORELLES	1 578 329	0	1 578 329
IMMOBILISATIONS FINANCIERES	16 414 599	0	16 414 599
PARTICIPATIONS EVALUEES PAR MISE EN EQUIVALENCE	3 883 403	0	3 883 403
AUTRES PARTICIPATIONS	514 128	0	514 128
CREANCES RATTACHEES A DES PARTICIPATIONS	2 318 381	0	2 318 381
AUTRES TITRES IMMOBILISES	250 000	0	250 000
PRETS	9 107 644	0	9 107 644
AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	341 044	0	341 044
TOTAL DE L'ACTIF IMMOBILISE	6 543 686 844	2 708 934 012	3 834 752 832
ACTIF CIRCULANT			
STOCKS ET EN COURS	11 964 330	6 982 661	4 981 669
MATIERES PREMIERES ET AUTRES APPROVISIONNEMENTS	11 964 330	6 982 661	4 981 669
CREANCES	207 285 346	9 508 668	197 776 678
CREANCES SUR DES ENTITES PUBLIQUES	53 119 075	0	53 119 075
CREANCES CLIENTS ET COMPTES RATTACHES	71 654 605	9 114 444	62 540 161
AUTRES CREANCES	49 660 469	394 224	49 266 245
IMPOTS DIFFERES ACTIF	22 747 939	0	22 747 939
FOURNISSEURS AVANCES ET ACOMPTES VERSES SUR COMMANDES	10 103 258	0	10 103 258
CHARGES CONSTATEES D'AVANCE	3 363 405	0	3 363 405
TOTAL DE L'ACTIF CIRCULANT (hors trésorerie)	222 613 082	16 491 329	206 121 753
TRESORERIE			
DISPONIBILITES	124 800 380	0	124 800 380
TOTAL DE LA TRESORERIE	124 800 380	0	124 800 380
TOTAL GENERAL ACTIF	6 891 100 306	2 725 425 342	4 165 674 964

BILAN PASSIF GPFMAS (exercice du 1er juin au 31 décembre 2021)	
	TOTAL PASSIF CONSOLIDE
FONDS PROPRES	3 633 524 362
FINANCEMENT DE L'ACTIF PAR L'ETAT	907 646 833
FINANCEMENT DE L'ACTIF PAR DES TIERS	271 631 217
ECART DE REEVALUATION	1 728 709 253
RESERVES CONSOLIDEES	515 977 488
RESERVES DES MINORITAIRES	3 150 970
REPORT A NOUVEAU	193 225 375
RESULTAT NET PART DU GROUPE	13 127 844
RESULTAT MINORITAIRE	55 382
PROVISIONS REGLEMENTEES	0
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	125 014 494
PROVISIONS POUR RISQUES	7 807 545
PROVISIONS POUR CHARGES	117 206 949
DETTES FINANCIERES	259 964 761
EMPRUNTS ET DETTES FINANCIERES AUPRES DES ETS BANCAIRES	246 043 041
DETTES FINANCIERES ET AUTRES EMPRUNTS	13 921 720
DETTES NON FINANCIERES	147 171 348
DETTES FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES	80 361 404
DETTES FISCALES ET SOCIALES	32 236 370
AVANCES ET ACOMPTES RECUS	4 873 508
AUTRES DETTES NON FINANCIERES	18 325 337
IMPOTS DIFFERES PASSIF	1 695 386
PRODUITS CONSTATES D'AVANCE	9 679 344
TRESORERIE	
TOTAL GENERAL PASSIF	4 165 674 964

TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDES (en K€)

TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE		EXERCICE 2021 du 1 ^{er} juin au 31 décembre 2021
FLUX DE TRESORERIE LIES A L'ACTIVITE		
RESULTAT NET		13 183
Elimination des charges et produits sans incidence sur la trésorerie ou non liés à l'activité :		
Amortissements et provisions hors provisions sur actif circulant		44 548
Plus-values de cession		146
Autres		1 832
Quote-part de résultat des sociétés		540
Résultat PTSA		-59
Impôts différés		10 124
Variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité		-14 456
TOTAL (I)		84 478
FLUX DE TRESORERIE LIES AUX OPERATIONS D'INVESTISSEMENT		
ENCAISSEMENTS		1 288
Cession d'immobilisations incorporelles		0
Cession d'immobilisations corporelles		722
Cession d'immobilisations financières		566
Autres opérations		
DECAISSEMENTS		133 545
Acquisition d'immobilisations incorporelles		2 003
Acquisition d'immobilisations corporelles		130 857
Acquisition d'immobilisations financières		685
Autres opérations		
TOTAL (II)		-132 257
FLUX DE TRESORERIE LIES AUX OPERATIONS DE FINANCEMENT		
ENCAISSEMENTS		47 736
Dotation en capitaux propres		
Emissions d'emprunts		3 045
Autres opérations		44 691
DECAISSEMENTS		19 387
Remboursement d'emprunts		17 880
Autres opérations		1 507
TOTAL (III)		28 349
FLUX DE TRESORERIE LIES AUX OPERATIONS GERES POUR LE COMPTE D'ORGANISMES TIERS		
ENCAISSEMENTS		
DECAISSEMENTS		
TOTAL (IV)		0
VARIATION DE TRESORERIE (V=I+II+III+IV)		-19 430
TRESORERIE A L'OUVERTURE		144 230
TRESORERIE A LA CLOTURE		124 800

TABLEAU DE VARIATION DES FONDS PROPRES CONSOLIDÉS (en €)

Rubriques	Situation au 01/06/2021	Financements de l'actif par l'Etat	Financements de l'actif par des tiers	Affectation du résultat	Résultat de l'exercice	Paris Terminal SA	Mises en équivalence	Retraitements divers	Situation au 31/12/2021
Financements de l'actif par l'Etat	888 353 549	19 293 284	-	-	-	-	-	-	907 646 833
Financements de l'actif par des tiers	264 987 906	-	6 643 311	-	-	-	-	-	271 631 217
Ecart de réévaluation	1 728 757 597	-	-	-	-	-	-	-48 344	1 728 709 253
Réserves consolidées	504 128 768	-	-	157 355	-	12 634	953 505	10 725 226	515 977 488
Réserves minoritaires	3 062 850	-	-	88 120	-	-	-	-	3 150 970
Report à nouveau	193 198 399	-	-	-	-	26 976	-	-	193 225 375
Résultat net part du groupe	157 355	-	-	-157 355	23 838 187	-25 535	-540 984	-10 143 824	13 127 844
Résultat minoritaire	88 120	-	-	-88 120	-	55 382	-	-	55 382
Provisions réglementées	0	-	-	-	-	-	-	-	-
Total fonds propres	3 582 734 544	19 293 284	6 643 311	-	23 838 187	69 457	412 521	533 058	3 633 524 362

ANNEXE

1. FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

1.1. Grand Port Fluvio-Maritime de l'Axe Seine (GPFMAS)

Conformément à l'ordonnance n°2021-614 du 19 mai 2021, le Grand Port Fluvio-Maritime de l'Axe Seine (GPFMAS) a été créé le 1^{er} juin 2021 de la fusion du Port Autonome de Paris et des Grands Ports Maritimes du Havre et de Rouen. Ces 3 établissements publics ainsi que le groupement d'intérêt économique HAROPA sont, de ce fait, dissous de plein droit. Et conformément au décret n°2021-618 du 19 mai 2021, 3 directions territoriales ont été instituées au Havre, à Rouen et à Paris sous la responsabilité d'un directeur général délégué.

Le GPFMAS est soumis au contrôle économique et financier de l'Etat prévu par le décret du 26 mai 1955 (article 2 du décret n°2021-618 du 19 mai 2021). Par arrêté du 1^{er} juin 2021, la mission CGefi-ITNF « Infrastructures de Transports Non Ferroviaires » a été désignée pour assurer ce contrôle.

Il convient de préciser que les 3 entités fusionnées (les Grands Ports Maritimes du Havre et de Rouen ainsi que le Port Autonome de Paris) ayant eu une existence juridique au cours des 5 premiers mois de l'année, chacune d'entre elles a élaboré des comptes financiers propres pour la période du 1^{er} janvier au 31 mai 2021 adoptés lors du conseil de surveillance du GPFMAS du 1^{er} octobre 2021.

1.2. Organisation comptable du GPFMAS

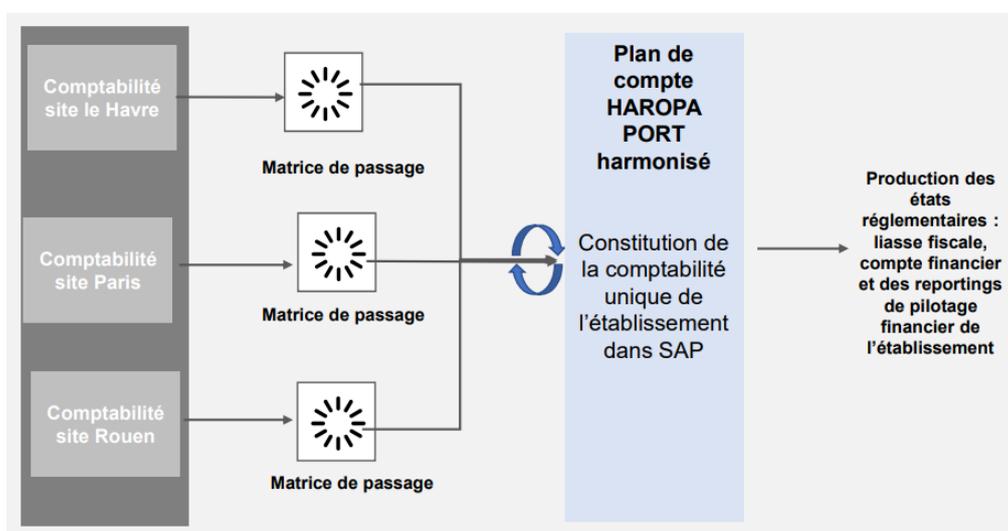
Le GPFMAS dispose d'une comptabilité unique tenue dans SAP. Cette comptabilité est issue, pour le moment, de l'agrégation des données comptables des 3 directions territoriales lesquelles ont conservé leurs propres circuits budgétaires et comptables antérieurs en s'appuyant chacune sur un service comptable dédié.

Les données comptables des directions territoriales font ainsi l'objet d'une centralisation et sont rendues compatibles avec le plan de compte unique du nouvel établissement à l'aide de matrices de passage élaborées au moment de la fusion.

Les dépenses du siège ont été intégrées au circuit comptable de la direction territoriale de Paris.

A l'image de la comptabilité, l'agence comptable de l'établissement est unique et est composée des 3 services comptables implantés dans les directions territoriales.

L'organisation comptable peut être schématisée de la manière suivante :



1.3. Programme d'investissement du GPFMAS

Dans le cadre de son premier projet stratégique, le GPFMAS déploie un ambitieux programme d'investissement de 1,3 Md€ entre 2020 et 2025 subventionné à hauteur de 27% par l'Etat, les collectivités territoriales, l'Union Européenne et les autres organismes publics.

Sur les sept derniers mois de 2021, les dépenses d'investissement se sont élevées à 132,2 M€ et ont essentiellement été allouées aux opérations suivantes :

- l'extension des terminaux à conteneurs de Port 2000 par la construction des derniers 700 m de quai, l'accueil de l'industrie de l'éolien offshore et la gestion écologique des sédiments pollués au Havre,
- l'amélioration de la qualité des eaux de Seine et la modernisation des terminaux de vrac à Rouen,
- les réhabilitations de bâtiments et hangars dans la perspective de nouvelles locations, la poursuite des travaux de réhabilitation du port de Boulogne-Legend et l'assainissement des quais en prévision des jeux olympiques de 2024 à Paris.

Sur la période du 1^{er} juin au 31 décembre 2021, le financement des investissements a été assuré à hauteur de 41,6 M€ par les subventions reçues de l'Etat, des collectivités territoriales, de l'Union Européenne et des autres organismes publics.

1.4. Autres faits caractéristiques

1.4.1. Mesures d'accompagnement dans le cadre de la crise sanitaire

Face à l'impact économique de la crise sanitaire liée à la COVID-19, le Port Autonome de Paris avait décidé d'accompagner ses clients à travers plusieurs mesures de soutien.

Les occupants du domaine public portuaire de la filière tourisme et loisirs dite ICAL (Installations à Caractère d'Animation et de Loisirs) ont ainsi notamment bénéficié – sur l'exercice concerné – de réductions de la redevance domaniale fixe de 80% au 2^e trimestre, 50% au 3^e et 20% au 4^e ainsi que de la suppression de la redevance domaniale variable sur le chiffre d'affaires 2020.

1.4.2. Sécurisation du SWAP T7

En 2008, le GPMH avait souscrit auprès de la Société Générale un emprunt de 35 M€ d'une durée de 25 ans à un taux d'intérêt variable adossé à l'Euribor 3 mois +0,16, en y adjoignant un instrument de couverture, le SWAP T7, classé par la suite E2 dans la charte Gissler. Le risque lié à ce SWAP était apprécié dans les comptes financiers du GPMH par la présence d'une provision pour risques financiers au compte 1518 à hauteur de 8,4 M€ au 31 mai 2021.

Suite à l'opération de sécurisation de ce SWAP T7 intervenue en décembre 2021, la provision existante a fait l'objet d'une reprise figurant sur la ligne reprise sur provisions du résultat financier à la date du 31 décembre 2021 dans le compte financier de l'établissement.

1.4.3. Contrôles fiscaux

Les directions territoriales du Havre, de Rouen et de Paris, en leur qualité d'ex GPM du Havre et de Rouen et d'ex Port Autonome de Paris, ont fait ou font l'objet de contrôles fiscaux au cours de l'année 2021 portant principalement sur la taxe d'apprentissage (et CSA) et sur les taxes sur les bureaux.

Le contrôle concernant la direction territoriale du Havre se rapporte aux années 2018 et 2019 et a mené à une proposition de rectification à hauteur de 2 086 497 €. Suite au rejet, en date du 3 août 2021, par un courrier de la DVNI aux observations présentées par l'établissement le 12 juillet 2021, un recours hiérarchique de premier degré a été provoqué le 29 septembre 2021 menant au rejet le 17 décembre 2021 des observations présentées. Une demande de saisine de l'interlocuteur départemental a été effectuée le 30 décembre 2021.

Le contrôle concernant la direction territoriale de Rouen se rapporte aux années 2018, 2019 et 2020 et a mené à une proposition de rectification à hauteur de 382 896 €.

Le contrôle concernant la direction territoriale de Paris se rapporte aux années 2018 et 2019 et a mené à une proposition de rectification à hauteur de 150 829 €.

Des observations ont été présentées par l'établissement par courrier en date du 17 janvier 2022 au sujet des contrôles concernant les directions territoriales de Rouen et de Paris.

Compte tenu de la démarche transversale engagée tant sur le sujet de la taxe d'apprentissage (et CSA) que sur celui du taux EPIC/EPA par l'Union des Ports Français ainsi que tous les autres grands ports maritimes, le second rendez-vous dans les locaux de la DVNI au sujet de la direction territoriale du Havre a été reporté sine die et l'hypothèse d'un recours hiérarchique est également à envisager pour les directions territoriales de Rouen et de Paris.

La provision déjà constituée au 31 mai 2021 par le GPMH à hauteur du redressement non contesté soit 1 M€ est conservée au vu de l'état des procédures engagées actuellement. Aucune provision n'est comptabilisée au titre de 2021 dans les deux autres directions territoriales.

1.4.4. Contrôle de la Cour des comptes

La Cour des comptes a démarré au cours de l'année 2021 un contrôle juridictionnel sur les comptes du GPMH portant sur les exercices 2014 à 2020. Plusieurs questionnaires ont été successivement transmis par la Cour mais, à la date de la clôture de l'exercice 2021, aucune conclusion n'avait encore été rendue par les magistrats.

2. PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

2.1. Référentiel comptable

Les comptes consolidés du groupe GPFMAS sont établis en application du Recueil des Normes Comptables pour les Etablissements Publics (RNCEP) regroupant les normes comptables applicables aux organismes visés à l'article 1, alinéas 4 à 6, du décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ainsi que de l'Instruction Comptable Commune (ICC) décrivant les modalités de mise en œuvre du Recueil des Normes Comptables et du Plan de Comptes Commun (PCC) associé et conformément aux dispositions du règlement n°99-02 du Comité de la Réglementation Comptable (CRC).

2.2. Modalités de consolidation

Les comptes du groupe GPFMAS sont établis en intégrant les situations comptables des sociétés consolidées du 1^{er} juin au 31 décembre 2021.

2.2.1. Périmètre et méthodes de consolidation

La société Paris Terminal SA, détenue à hauteur de 48,72% par le GPFMAS et sur laquelle le GPFMAS exerce un contrôle exclusif – aucun autre actionnaire ne disposant d'une fraction supérieure – est consolidée selon la méthode d'intégration globale. Celle-ci consiste à intégrer dans les comptes de l'entité consolidante les éléments des comptes de l'entité consolidée et à répartir les capitaux propres et le résultat entre les intérêts de l'organisme consolidant et les intérêts des autres actionnaires dits « intérêts minoritaires ».

Paris Terminal SA détient Lauterbourg Rhine Terminal et Terminaux de Seine à hauteur respectivement de 40% et 60%, lesquelles sont consolidées selon les méthodes d'intégration globale et proportionnelle.

La méthode d'intégration proportionnelle consiste à intégrer dans les comptes de l'entité consolidante la fraction représentative de ses intérêts dans les comptes de l'entité consolidée. Aucun intérêt minoritaire n'est constaté.

Les sociétés Etarès Environnement SA, France Helvetie Express, Le Havre Terminal Exploitation, SCI du Goéland, SCI SOGARIS Paris Les ELU et Soget SA, sur lesquelles le GPFMAS exerce une influence notable, sans en avoir ni le contrôle exclusif ni un contrôle conjoint, sont consolidées selon la méthode de la mise en équivalence. Celle-ci consiste à substituer à la valeur comptable des titres détenus la quote-part des capitaux propres, y compris le résultat de l'exercice.

Liste des entreprises consolidées			
	Siège social	Méthode de consolidation	% des droits de vote
SCI du Goéland	Boulevard de l'île aux Oiseaux 76530 GRAND-COURONNE	Mise en équivalence	49%
Paris Terminal SA	6 route du bassin 1 - CE 111 92631 GENNEVILLIERS CEDEX	Intégration globale	48,72%
Terminaux de Seine	6 route du bassin 1 92631 GENNEVILLIERS CEDEX	Intégration globale	60% *
Lauterbourg Rhine Terminal	1 rue Auguste Meyer 67630 LAUTERBOURG	Intégration proportionnelle	40% *
Etarès Environnement SA	Route de l'Estuaire 76700 GONFREVILLE L'ORCHER	Mise en équivalence	34%
France Helvetie Express	26 quai Charles Pasqua 92300 LEVALLOIS-PERRET	Mise en équivalence	33,33%
Le Havre Terminal Exploitation	5058 voie des Tadornes 76430 SANDOUVILLE	Mise en équivalence	31%
SCI SOGARIS Paris Les ELU	Place de la Logistique 94150 RUNGIS	Mise en équivalence	22,50%
Soget SA	4 rue des Lamaneurs 76600 LE HAVRE	Mise en équivalence	18%

* % du capital social détenu par Paris Terminal SA

Liste des entreprises consolidées				
	Capital social	Capitaux propres au 31/12/2021	Résultat net 2021 01/01/2021-31/12/2021	Résultat net 01/06/2021-31/12/2021
SCI du Goéland	1 000 K€	1 122 K€	38 K€	22 K€
Paris Terminal SA	5 145 K€	11 083 K€	108 K€	33 K€
Terminaux de Seine	1 000 K€	1 731 K€	322 K€	102 K€
Lauterbourg Rhine Terminal	600 K€	287 K€	- 313 K€	- 193 K€
Etarès Environnement SA	4 500 K€	596 K€	- 3 905 K€	- 3 740 K€
France Helvetie Express	90 K€	62 K€	- 22 K€	- 9 K€
Le Havre Terminal Exploitation	500 K€	- 2 385 K€	345 K€	405 K€
SCI SOGARIS Paris Les ELU	3 842 K€	8 636 K€	1 567 K€	1 288 K€
Soget SA (* Projet)	1 012 K€*	7 000 K€*	2 580 K€*	1 802 K€*

Les sociétés Alsaceteam, CITALLIOS, GIE Dragages-Ports et Sénalia SICA sont exclues du périmètre de consolidation en raison de leur intérêt négligeable par rapport à l'objectif d'établissement des comptes consolidés.

Liste des entreprises exclues du périmètre de consolidation			
	Siège social	% des droits de vote	Capital social
Alsaceteam	62 rue Jacques Mugnier 68200 MULHOUSE	5%	100 K€
Sénalia SICA	Presqu'île Elie 76100 ROUEN	4,92%	3 324 K€
GIE Dragages-Ports	38 boulevard des Belges - CS 11600 76107 ROUEN CEDEX	0,83%	37 976 K€
CITALLIOS	65 rue des Trois Fontanot 92024 NANTERRE CEDEX	0,14%	24 280 K€

2.2.2. Traitement des opérations internes au groupe

Les opérations réciproques résultant des flux entre les entités du groupe n'ont pas été éliminées.

2.3. Méthodes comptables

En raison de la coexistence de trois systèmes comptables issus du Port Autonome de Paris et des Grands Ports Maritimes de Rouen et du Havre, un processus d'harmonisation comptable a été initié en 2021 et se poursuivra en 2022. Les méthodes harmonisées déployées en 2021 sont décrites dans les NOTES RELATIVES AUX POSTES DU BILAN.

Les méthodes ou modalités non harmonisées en 2021 n'ont pas d'impact significatif sur les comptes 2021.

3. NOTES RELATIVES AUX POSTES DU BILAN CONSOLIDÉ

3.1. Bilan d'ouverture

Le bilan d'ouverture du GPFMAS au 1^{er} juin 2021 a été élaboré, selon les préconisations de la DGFIP, à partir des bilans de clôture des 3 établissements (GPMH, GPMR et PAP) dissous au 31 mai 2021 tels qu'ils ont été approuvés par le conseil de surveillance du 1^{er} octobre 2021 après certification des commissaires aux comptes respectifs.

Les comptes des 3 entités ont été repris à l'identique au bilan d'ouverture à l'exception de la ligne résultat de l'exercice intégrée au report à nouveau. Ce traitement a été maintenu dans les comptes consolidés.

Conformément au décret n°2021-618 du 19 mai 2021, les patrimoines des 3 établissements dissous forment le nouveau patrimoine du GPFMAS lequel reprend également l'entièreté de leurs droits et obligations.

Il convient de préciser que les opérations en solde du GIE HAROPA représentatives de ses droits et obligations ont été reprises dans la comptabilité du GPFMAS au cours de l'exercice 2021.

3.2. Actif immobilisé

Tableau 1 : Immobilisations (en €)

Rubriques et postes	Valeur brute/ Montant* au 01/06/2021	Augmentations	Diminutions	Valeur brute/ Montant* au 31/12/2021
Immobilisations incorporelles	32 963 866	1 899 992	1 454 755	33 409 103
Frais d'établissement	5 429	-	-	5 429
Frais de recherche et développement	6 759 633	-	-	6 759 633
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires	25 809 758	1 899 992	1 454 755	26 254 995
Fonds commercial	85 000	-	-	85 000
Autres immobilisations incorporelles	304 047	-	-	304 047
Immobilisations corporelles	6 184 774 594	43 592 116	16 345 735	6 212 020 976
Terrains	1 499 627 036	4 351	114 986	1 499 516 401
Constructions	4 411 597 295	38 068 501	13 811 058	4 435 854 738
Installations techniques, matériels, et outillage	230 508 080	3 501 846	641 739	233 368 188
dont crédit-bail	3 646 250	-	-	3 646 250
Autres immobilisations corporelles	43 042 183	2 017 417	1 777 952	43 281 649
Immobilisations en cours	194 473 881	152 651 796	65 283 512	281 842 165
Immobilisations financières	17 921 718	971 683	2 478 802	16 414 599
Participations mises en équivalence*	3 596 303	287 100	-	3 883 403
Autres participations	514 128	-	-	514 128
Créances rattachées à des participations	2 414 609	238 594	334 822	2 318 381
Autres titres immobilisés	250 000	-	-	250 000
Prêts	11 070 519	181 105	2 143 980	9 107 644
Dépôts et cautionnements versés	76 159	177 209	-	253 368
Autres créances immobilisées	-	87 676	-	87 676
Total des immobilisations	6 430 134 061	199 115 588	85 562 804	6 543 686 844

3.2.1. Immobilisations incorporelles et corporelles

Les immobilisations incorporelles et corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires) ou à leur coût de production (y compris les Frais d'Etude et de Surveillance des Investissements mais hors frais financiers) augmentées de l'écart de réévaluation calculé en application de l'article 205 de la loi PACTE 2019-486 du 22 mai 2019 relative à la croissance et la transformation des entreprises.

3.2.1.1. Approche par composants

Pour comptabiliser leurs immobilisations corporelles, les directions territoriales de Rouen et du Havre ont retenu l'approche par composants, approche que la direction territoriale de Paris a partiellement adoptée. Dans le cadre du processus d'harmonisation comptable initié en 2021, l'approche par composants sera totalement déployée en 2022 à Paris.

Concernant la direction territoriale de Paris, le montant maximum des immobilisations à valeur nette comptable non nulle à décomposer au 31 décembre 2021 s'élève à 216 428 712,63 € en valeur brute et 108 760 715,85 € en valeur nette qui se répartissent en :

- Terre-pleins/Chaussées : 207 038 698,09 € en valeur brute et 102 696 105,15 € en valeur nette,
- Voies ferrées : 9 390 014,54 € en valeur brute et 6 064 610,70 € en valeur nette.

Cela concerne 1 006 lignes d'immobilisations.

La quote-part non décomposée ne représente donc que 2,8% des immobilisations nettes de l'établissement au 31 décembre 2021.

L'impact de l'absence d'approche par composants au sein de Paris Terminal SA est considéré comme non significatif.

3.2.1.2. Méthode de comptabilisation des écarts de réévaluation des immobilisations corporelles

Les modalités de comptabilisation des écarts de réévaluation des immobilisations corporelles, dans le cadre de la loi PACTE n°2019-486 du 22 mai 2019 relative à la croissance et la transformation des entreprises, des directions territoriales de Paris, de Rouen et du Havre ont été harmonisées selon la méthode suivante.

Les écarts de réévaluation des immobilisations corporelles amortissables, calculés en application de l'article 205 de la loi PACTE et comptabilisés au 31 décembre 2017 au débit du compte 21 « Immobilisations corporelles » par le crédit du compte 1052 « Ecart de réévaluation libre », restent inscrits au compte 1052 et ne sont pas transférés vers le compte 10688 « Réserves diverses » au fur et à mesure de la constatation du supplément d'amortissement relatif à la partie réévaluée des immobilisations. Et ce, conformément à l'une des deux méthodes autorisées par le bureau des Opérateurs de l'Etat (2FCE-2B).

3.2.1.3. Actifs liés à la réalisation d'un service public

En référence à la norme 18 sur les contrats concourant à la réalisation d'un service public du Recueil des Normes Comptables, les actifs liés à la réalisation d'un service public, en cours d'évaluation, ne sont pas encore comptabilisés au bilan de l'établissement.

3.2.2. Immobilisations financières

Les immobilisations financières sont valorisées à leur coût d'acquisition. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une dépréciation est constatée du montant de la différence.

3.2.2.1. Participations mises en équivalence

Tableau 2 : Participations mises en équivalence (en €)

Rubriques	Montant au 01/06/2021	Variations	Montant au 31/12/2021
Participations mises en équivalence	3 596 303	287 100	3 883 403
Etarès Environnement SA	1 474 474	-1 271 771	202 703
France Helvetie Express	23 705	-3 010	20 695
Le Havre Terminal Exploitation	-	0	-
SCI du Goéland	538 997	10 797	549 794
SCI SOGARIS Paris Les ELU	699 771	1 243 405	1 943 176
Soget SA	859 356	307 679	1 167 035

3.2.2.2. Autres immobilisations financières

Tableau 3 : Autres immobilisations financières (en €)

Rubriques et postes	Valeur brute au 01/06/2021	Augmentations	Diminutions	Valeur brute au 31/12/2021
Autres immobilisations financières	14 325 415	684 584	2 478 802	12 531 197
Autres participations	514 128	-	-	514 128
Créances rattachées à des participations	2 414 609	238 594	334 822	2 318 381
Autres titres immobilisés	250 000	-	-	250 000
Prêts	11 070 519	181 105	2 143 980	9 107 644
Dépôts et cautionnements versés	76 159	177 209	-	253 368
Autres créances immobilisées	-	87 676	-	87 676

Les autres immobilisations financières comprennent essentiellement les crédits vendeurs accordés aux cessionnaires d'outillage. A noter la réduction du crédit vendeur accordé à SOMAP à hauteur de 1 832 453,90 € (cf. 3.2.3.2).

3.2.3. Amortissements et dépréciations de l'actif immobilisé

3.2.3.1. Durées d'utilisation

Les amortissements des immobilisations sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée d'utilisation probable du bien par l'entreprise. Sur l'exercice 2021, chaque direction territoriale a conservé ses règles d'amortissement (cf. Tableaux 23-26 dans ANNEXES) qui correspondent à des durées historiques d'utilisation probable des biens. Dans le cadre du processus d'harmonisation comptable en cours, une expertise sera menée sur ces durées d'amortissement.

Tableau 4 : Amortissements (en €)

Rubriques et postes	Cumulés au 01/06/2021	Augmentations (dotations de l'exercice)	Diminutions (amortissements afférents aux éléments de l'actif sortis)	Cumulés au 31/12/2021
Immobilisations incorporelles	23 767 265	1 199 059	1 454 755	23 511 569
Frais d'établissement	5 429	-	-	5 429
Frais de recherche et développement	2 192 784	173 239	-	2 366 023
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires	21 220 156	1 021 495	1 454 755	20 786 896
Fonds commercial	85 000	-	-	85 000
Autres immobilisations incorporelles	263 897	4 324	-	268 221
Immobilisations corporelles	2 601 955 507	68 220 500	14 300 772	2 655 875 235
Terrains	-	-	-	-
Constructions	2 408 477 642	61 633 842	11 691 322	2 458 420 162
Installations techniques, matériels et outillage	161 500 809	4 916 659	998 867	165 418 601
dont crédit-bail	1 640 813	193 043	-	1 833 856
Autres immobilisations corporelles	31 977 057	1 669 999	1 610 584	32 036 472
Total des amortissements	2 625 722 772	69 419 559	15 755 527	2 679 386 804

3.2.3.2. Dépréciations

Tableau 5 : Dépréciations des immobilisations (en €)

Rubriques et postes	Solde au 01/06/2021	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice	Solde au 31/12/2021
DEPRECIATIONS DES IMMOBILISATIONS	31 449 950	266 264	2 169 007	29 547 207
Immobilisations corporelles	27 857 259	266 264	336 553	27 786 970
Terrains	2 025 361	-	-	2 025 361
Constructions	16 381 480	112 728	222 757	16 271 450
Installations techniques, matériels et outillage	990 565	-	3 604	986 961
Autres immobilisations corporelles	8 459 853	153 536	110 191	8 503 197
Immobilisations en cours	1 760 237	-	-	1 760 237
Immobilisations financières	1 832 454	-	1 832 454	-
Prêts	1 832 454	-	1 832 454	-

Indépendamment de l'amortissement, tout actif immobilisé ayant perdu notablement de sa valeur fait l'objet d'une dépréciation en appréciant, à chaque clôture des comptes, s'il existe un indice quelconque de perte de valeur. Cette analyse peut être menée à l'aide de tests de dépréciation.

Sur l'exercice 2021, aucun indice de perte de valeur n'a été identifié conduisant à de nouvelles dépréciations. Les provisions antérieurement constituées ont globalement été maintenues.

Il convient de souligner une reprise de provision sur immobilisation financière d'un montant de 1 832 K€. En effet, suite à l'ouverture d'une procédure de redressement judiciaire à l'encontre de la société SOMAP (Société d'Organisation de Manutention et d'Activités Portuaires), le GPMR avait déclaré au passif un montant de 3 664 907,80 € au titre du capital restant dû sur un crédit vendeur portant sur 2 portiques.

Cette créance avait été admise par le tribunal de commerce de Rouen lequel avait proposé au GPMR, dans le cadre du plan de redressement de SOMAP, d'abandonner sa créance à hauteur de 1 832 453,90€ (soit 50% du montant initial).

Par délibération du conseil de surveillance du GPFMAS du 1^{er} octobre 2021, l'abandon de la moitié de la créance a été accepté ramenant ainsi le solde à 1 832 453,90 €. La provision initialement constituée a alors fait l'objet d'une reprise à hauteur de 1 832 453,90 €.

Le GPFMAS est propriétaire de terrains situés à Vigneux-sur-Seine. Valorisés à l'actif pour une valeur de 12,6 M€, ils avaient été achetés dans la perspective de création d'une nouvelle plate-forme portuaire multimodale, qui n'a pas abouti à ce jour.

Cette réserve foncière, de par sa situation unique à l'amont de Paris, constitue pour l'avenir une opportunité de développement portuaire retenue dans le projet stratégique. La convention du PAP signée le 21 mai 2021 portant sur le développement et la construction d'usines de production d'hydrogène conforte la réalité de cette opportunité, justifiant ainsi l'absence de dépréciation.

3.3. Stocks et en-cours

Tableau 6 : Variations de stocks et en-cours (en €)

Comptes	Nature des stocks et des en-cours	Solde au 01/06/2021	Variations des stocks en augmentation (entrées)	Variations des stocks en diminution (sorties)	Solde au 31/12/2021
32	Autres approvisionnements	10 815 749	6 595 675	6 342 393	11 069 031
33	En-cours de production de biens	91 130	895 299	91 130	895 299
Total des stocks et en-cours		10 906 879	7 490 974	6 433 523	11 964 330

Les stocks sont composés de pièces qui concourent à l'activité notamment de maintenance des directions territoriales.

Tableaux 7 : Dépréciation des stocks (en €)

Rubriques et postes	Solde au 01/06/2021	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice	Solde au 31/12/2021
DEPRECIATIONS DES STOCKS ET EN-COURS	6 455 547	972 021	444 906	6 982 661

Compte	Nature des stocks	Valeur brute au 31/12/2021	Dépréciation	Valeur nette au 31/12/2021
32	Autres approvisionnements	11 069 031	6 982 661	4 086 370

Méthode de dépréciation des stocks :

Les modalités de dépréciation des stocks des directions territoriales de Paris, de Rouen et du Havre ont été harmonisées au 31 décembre 2021. La méthode commune retenue, qui concerne essentiellement Le Havre et Rouen, les stocks étant peu significatifs à Paris, est la suivante :

- les stocks sont valorisés selon la méthode du CUMP (Coût Unitaire Moyen Pondéré),
- les délais de rotation sont calculés référence par référence en fonction du stock final constaté à la clôture de l'exercice et de la consommation annuelle moyenne sur les 3 derniers exercices,
- les taux de dépréciation des stocks, variables en fonction du délai de rotation, sont définis dans le tableau ci-dessous :

Délai de rotation	Taux de dépréciation
[0 ; 1 an[0%
[1 ; 2 ans[25%
[2 ; 3 ans[50%
[3 ; 4 ans[75%
[4 ans ; ∞[90%

A noter qu'une dépréciation de 90% est également constituée sur les références n'ayant fait l'objet d'aucune sortie de stock lors des 3 derniers exercices.

Il convient de préciser que la méthode retenue ne s'applique qu'aux articles dont le stock final constaté à la clôture de l'exercice est strictement supérieur aux entrées dudit exercice afin de ne pas déprécier les articles récemment entrés en stock.

Sont exclues de cette méthode quelques références dites de secours tenues en stock au Havre pour lesquelles aucune dépréciation n'est comptabilisée en raison de leur caractère essentiel. Un reclassement de ces références en immobilisations sera à expertiser sur l'exercice 2022.

3.4. Créances

Les créances sont comptabilisées à leur valeur nominale.

3.4.1. Etat des créances

Tableau 8 : Etat des créances (en €)

Rubriques	Valeur brute au 31/12/2021	Provision	Valeur nette au 31/12/2021
CREANCES DE L'ACTIF IMMOBILISE	11 767 069		11 767 069
Créances rattachées à des participations	2 318 381		2 318 381
Créances rattachées à des participations (groupe)	2 075 198		2 075 198
Autres créances rattachées à des participations	97 243		97 243
Intérêts courus	145 940		145 940
Prêts	9 107 644		9 107 644
Prêts au personnel	236 103		236 103
Autres prêts	8 871 542		8 871 542
Autres créances immobilisées	341 044		341 044
Dépôts et cautionnements versés	253 368		253 368
Intérêts courus sur créances diverses	87 676		87 676
CREANCES DE L'ACTIF CIRCULANT	210 648 752	9 508 668	201 140 084
Créances sur des entités publiques (Etat, autres entités publiques) des organismes internationaux et la Commission Européenne	53 461 176		53 461 176
Financements	27 026 769		27 026 769
Subventions	1 586 211		1 586 211
Impôt sur les bénéfices	128 057		128 057
TVA à décaisser	-		-
TVA déductible sur immobilisations	1 132 831		1 132 831
TVA déductible sur autres biens et services	469 357		469 357
Crédit de TVA à reporter	12 105 343		12 105 343
TVA sur factures non parvenues	10 141 805		10 141 805
Produits à recevoir	870 802		870 802
Créances clients et comptes rattachés	71 654 605	9 114 444	62 540 161
Clients Ventes de biens ou de prestations de services	33 390 716		33 390 716
Clients douteux ou litigieux	12 776 940		12 776 940
Clients Factures à établir	25 486 949		25 486 949
Créances sur les autres débiteurs	49 318 201	394 224	48 923 977
Rabais, remises, ristournes à obtenir et autres avoirs non encore reçus	97 163		97 163
Personnel Avances et acomptes	10 150		10 150
Chèques restaurants	36 359		36 359
Produits à recevoir	27 286		27 286
Associés Comptes courants	182 670		182 670
Créances sur cessions d'immobilisations	3 669 421	394 224	3 275 197
Autres	40 001 298		40 001 298
Produits à recevoir	5 037 809		5 037 809
Dépenses payées avant ordonnancement	20 719		20 719
Autres dépenses à régulariser	235 325		235 325
Impôts différés actif	22 747 939		22 747 939
Fournisseurs Avances, avoirs, remises	10 103 426		10 103 426
Charges constatées d'avance (dont primes de remboursement des emprunts)	3 363 405		3 363 405
Total des créances	222 415 821	9 508 668	212 907 153

Il convient de noter la présence sur la ligne « autres » des « créances sur les autres débiteurs » d'une somme de 40 M€ correspondant à l'emprunt souscrit en décembre 2021 auprès de la Société Générale et encaissable en juin 2022.

Tableau 9 : Dépréciation des comptes de tiers (en €)

Rubriques et postes	Solde au 01/06/2021	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice	Solde au 31/12/2021
DEPRECIATIONS DES COMPTES DE TIERS	10 063 417	2 671 361	3 226 109	9 508 668
Comptes de clients et comptes rattachés	9 015 622	2 633 755	2 534 932	9 114 444
Créances sur cessions d'immobilisations	394 224	-	-	394 224
Autres comptes débiteurs ou créditeurs	653 571	37 606	691 177	-

Méthode de dépréciation des créances :

Une provision pour dépréciation est constituée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

3.4.2. Etat des échéances des créances

Tableau 10 : Etat des échéances des créances (en €)

Rubriques	Valeur brute au 31/12/2021	Degré de liquidité de l'actif	
		Échéance à 1 an au plus	Échéance à plus d'1 an
Créances de l'actif immobilisé	11 767 069	2 132 197	9 634 872
Créances rattachées à des participations	2 318 381	16 920	2 301 461
Prêts	9 107 644	1 987 091	7 120 553
Autres créances immobilisées	341 044	128 186	212 858
Créances de l'actif circulant	210 648 752	189 592 007	21 056 745
Créances sur des entités publiques (Etat, autres entités publiques) des organismes internationaux et la Commission Européenne	53 461 176	53 442 316	18 860
Créances clients et comptes rattachés	71 654 605	71 640 175	14 430
Créances sur les autres débiteurs	49 318 201	46 865 553	2 452 647
Impôts différés actif	22 747 939	6 494 556	16 253 383
Fournisseurs Avances, avoirs, remises	10 103 426	10 103 426	
Charges constatées d'avance (dont primes de remboursement des emprunts)	3 363 405	1 045 981	2 317 425
Total des créances	222 415 821	191 724 204	30 691 617

3.5. Valeurs mobilières de placement et disponibilités

Les disponibilités intègrent les fonds alloués au Fonds de Gestion des Accidents du Travail (FGAT), qui au 31 décembre 2021, s'élèvent à 1 624 792 €, une dette correspondante étant constatée au passif dans les autres dettes non financières.

3.6. Financements externes de l'actif

Les financements externes de l'actif sont alloués par l'Etat, des collectivités ou organismes publics nationaux ou européens et sont utilisés au financement d'actifs immobilisés. Ils sont donc rapportés au résultat symétriquement à l'actif qu'ils financent conformément à l'application de l'instruction BOFIP-GCP-13-0004 du 31 janvier 2013.

Tableau 11 : **Financements de l'actif (en €)**

Rubriques et postes	Cumul au 31/12/2021
FINANCEMENTS DE L'ACTIF PAR L'ETAT	907 646 833
Financements non rattachés à un actif	299 982 911
Financements rattachés à un actif	607 663 922
Contrepartie et financement des actifs mis à disposition des établissements	623 880
Contrepartie et financement des actifs remis en pleine propriété	313 157 279
Financement des autres actifs	293 882 764
FINANCEMENTS DE L'ACTIF PAR DES TIERS AUTRES QUE L'ETAT	271 631 217
Financements non rattachés à un actif	14 666 744
Régions	761 731
Départements	4 527 334
Communes et groupements de communes	3 073 965
Autres entités publiques dont établissements publics	106 714
Autres organismes	6 197 000
Financements rattachés à un actif	256 964 473
Régions	108 291 133
Départements	32 523 111
Communes et groupements de communes	22 196 439
Autres entités publiques dont établissements publics	624 918
Union Européenne	85 896 558
Autres organismes	6 983 045
Autres	449 269
Totaux	1 179 278 050

3.7. Provisions pour risques et charges

Les provisions pour risques et charges ont été constituées dans les conditions suivantes :

- Existence d'une obligation à la date de clôture,
- Sortie de ressources certaine ou probable à la date d'arrêté des comptes et sans contrepartie équivalente,
- Possibilité d'estimer avec une fiabilité suffisante.

Tableau 12 : Provisions (en €)

Rubriques et postes	Solde au 01/06/2021	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice		Solde au 31/12/2021
			Provisions utilisées	Provisions non utilisées	
PROVISIONS REGLEMENTEES	-	-	-	-	-
PROVISIONS POUR RISQUES	16 864 847	4 760 318	108 563	13 709 058	7 807 545
Provisions pour litiges	6 963 880	3 845 000	108 563	5 170 338	5 529 979
Autres provisions pour risques	9 900 967	915 318	-	8 538 720	2 277 566
PROVISIONS POUR CHARGES	117 043 154	10 433 360	4 575 653	5 693 913	117 206 949
Provisions pour pensions et obligations similaires	74 682 726	6 457 576	2 846 061	2 985 789	75 308 452
Cessation anticipée amiante	1 597 014	229 672	112 575	400	1 713 711
Congé de fin de carrière	712 354	2 708	179 136	-	535 926
Fonds de Gestion des Accidents du Travail (FGAT)	28 783 664	1 753 501	834 596	-	29 702 569
Indemnités de fin de carrière	17 588 305	3 098 263	1 149 014	2 599 969	16 937 585
Médailles du travail	2 697 748	476 899	98 081	258 333	2 818 233
Mutuelle (direction territoriale du Havre)	12 675 411	370 571	188 988	-	12 856 994
Pénibilité	9 994 664	523 425	249 917	-	10 268 172
Retraite IGRS	633 566	2 537	33 754	127 087	475 262
Provisions pour impôts	12 011 950	1 804 702	-	64 781	13 751 871
Provisions pour gros entretien ou grandes révisions	8 881 512	528 383	1 262 971	2 452 730	5 694 194
Provisions pour remises en état	11 806 362	553 435	20 179	5 313	12 334 305
Provisions pour CET	801 548	143 073	-	-	944 622
Provisions pour CET - Charges sociales et fiscales	400 774	71 537	-	-	472 311
Autres provisions pour charges	8 458 283	874 654	446 442	185 300	8 701 195
Total des provisions	133 908 001	15 193 679	4 684 216	19 402 971	125 014 494

3.7.1. Provisions pour litiges

Les provisions pour litiges sont constituées pour faire face au paiement de dommages-intérêts, d'indemnités ou de frais de procès.

La principale provision pour litiges comptabilisée sur l'exercice concerne Ciments de la Seine à hauteur de 3,5 M€.

3.7.2. Autres provisions pour risques

Suite à la conversion en décembre 2021 du SWAP T7 (classé E2 dans la charte Gissler) en SWAP à taux fixe (classé A1 dans la charte Gissler) de 4,73%, la provision existante liée à ce SWAP T7 d'un montant de 8,4 M€ a fait l'objet d'une reprise au 31 décembre 2021.

Dans le cadre de la consolidation, une provision d'un montant de 739 203,48 € a été constituée en raison de la situation financière de Le Havre Terminal Exploitation.

3.7.3. Provisions pour pensions et obligations similaires

Les provisions pour pensions et obligations similaires concernent les avantages du personnel à long terme et postérieurs à l'emploi à savoir les indemnités de fin de carrière, les médailles du travail, la cessation anticipée d'activité liée à la pénibilité et à l'amiante, la mutuelle, la caisse de retraite ainsi que les rentes d'accident du travail.

Par souci d'harmonisation, l'évaluation au 31 décembre 2021 de ces provisions a été réalisée conformément à la recommandation ANC n°2013-02 du 7 novembre 2013 selon les principes de la norme IAS 19 par application de la méthode de calcul des unités de crédit projetées avec prorata au terme (« Projected Unit Credit prorata ») par Premium Consulting dans le cadre d'un contrat d'actuariat unique et commun sur la base des éléments du personnel au 30 septembre 2021.

Les indemnités de fin de carrière de Paris Terminal SA d'un montant de 125 626 € n'ont pas été comptabilisées dans les comptes consolidés du groupe en raison de leur caractère non significatif.

3.7.3.1. Principales hypothèses actuarielles retenues

Paramètres	LE HAVRE		ROUEN	PARIS
	Administratifs	Marins		
Age de départ à la retraite	A taux plein	55 ans	Marins : 55 ans Terrestres : 62 ans	Cadres : 65 ans Non cadres : 62 ans
Proportion de départs volontaires	100%		100%	100%
Taux de charges sociales (Indemnités de Fin de Carrière)	43,90%	7,03%	Marins : 9,50% Cadres : 48,10% Non cadres : 50,25%	43,27%
Taux de revalorisation des salaires	1,90%	1,26%	2%	2,50%
Table de turnover	Nulle		Taux de turnover par classes d'âge	Taux de turnover par classes d'âge
Taux d'actualisation	0,35% ou 0,9%		0,35% ou 0,9%	0,35% ou 0,9%
Table de mortalité	TH/TF 2000-2002		TH/TF 2000-2002	TH/TF 2000-2002

3.7.3.2. Principaux résultats

Direction territoriale du Havre :

Engagements sociaux (€)	PERSONNELS NON DETACHES							DETACHES	
	Amiante	IFC CDI hors marins	IFC marins	Médailles du travail	Congés de fin de carrière	Pénibilité complément	Pénibilité	Amiante	IFC
Ecarts actuariels à amortir	1 881 300	4 275 940	183 972				405 605	-16 037	123 749
Dette actuarielle au 31/12/2021	3 472 658	17 489 713	740 108	2 544 380	535 926	1 391 316	9 282 461	106 316	1 323 777

Engagements sociaux (€)	NON DETACHES ORGANISMES					
	Mutuelle	Retraite	FGAT			
			IPP en cours	IPP futures	ITT	Cumul FGAT
Ecarts actuariels à amortir	1 084 967	-170 958	2 438 597	530 047		2 968 644
Dette actuarielle au 31/12/2021	13 941 961	304 304	20 038 708	12 035 633	596 872	32 671 213

Direction territoriale de Rouen :

Engagements sociaux (€)	Amiante	IFC	Médailles du travail	Pénibilité
Ecarts actuariels à amortir	462 103	823 077		
Dette actuarielle au 31/12/2021	1 562 807	5 272 697	647 932	4 540 830

Direction territoriale de Paris :

Engagements sociaux (€)	IFC	Médailles du travail
Ecarts actuariels à amortir	1 480 505	
Dette actuarielle au 31/12/2021	3 081 142	273 853

IFC : Indemnités de Fin de Carrière / IPP : Incapacité Permanente Partielle / ITT : Incapacité Temporaire Totale

Les écarts actuariels sont comptabilisés selon la méthode du corridor.

Il convient de préciser que l'Union des Ports de France (UPF) a sollicité le cabinet Galea & Associés pour mener l'évaluation actuarielle au 31 décembre 2021 des engagements sociaux des grands ports maritimes au titre du dispositif conventionnel de pré-retraite dans le cadre de la prise en compte de la pénibilité spécifique aux métiers portuaires et de l'accord de cessation anticipée d'activité dans les métiers portuaires.

L'évaluation, menée sur la base d'éléments transmis au 30 novembre 2021, ne tient pas compte de l'évolution réglementaire relative à la cessation anticipée d'activité des travailleurs de l'amiante dont l'arrêté a été publié le 28 décembre 2021 au Journal Officiel. L'actualisation prévue n'a pas été transmise à date à l'établissement.

3.7.4. Provisions pour impôts

Au titre de la taxe foncière, les contentieux ouverts par le GPMH ont été repris par le nouvel établissement et font l'objet d'un provisionnement au titre des années 2017 à 2021 pour un montant de 12 M€.

En outre, la provision de 1 M€ constituée au 31 mai 2021 par le GPMH à hauteur du redressement fiscal non contesté est conservée, les suites du contrôle fiscal étant toujours en cours de négociation (cf. 1.4.3).

3.7.5. Provisions pour gros entretien ou grandes révisions

Ces provisions sont essentiellement composées des provisions pour le dragage des darses et chenaux portuaires de la direction territoriale de Paris. Elles ont été établies en fonction de l'état actuel des connaissances de la bathymétrie et de la pollution des fonds, et en tenant compte des règles en vigueur en terme de traitement des boues polluées ainsi que des coûts actuels de dragage et de traitement des boues qui en résultent.

La méthode retenue par la direction territoriale de Paris pour la détermination de la provision dragage est formalisée selon 3 principes :

- Le coût lié à un rattrapage du fait d'une insuffisance de dragage antérieur est provisionné en totalité lorsque les travaux sont planifiés quelle que soit l'échéance,
- Les opérations annuelles sont comptabilisées en charge sur l'exercice de réalisation,
- Les autres opérations prévues selon une récurrence au moins biennale sont dotées suivant le principe de dégradation progressive, avec une constitution au fur et à mesure à hauteur de la dégradation effective observée à la fin de l'exercice.

La provision ainsi calculée repose sur un plan pluriannuel de dépenses à 15 ans, mis à jour chaque année de façon à intégrer les nouvelles informations issues des derniers relevés bathymétriques des fonds et analyses de sédiments ainsi que l'évolution des seuils de contamination et des filières de traitement des boues polluées pouvant conduire à une variation des coûts finaux des opérations de dragage. Les estimations sont faites, sur les bases du marché en vigueur à valeur septembre 2019 et sur la base des cubatures du plan.

Les provisions pour gros entretien concernent principalement les engins nautiques des directions territoriales du Havre et de Rouen tels que les dragues louées coques nues au GIE Dragages-ports pour lesquelles la maintenance est assurée par les directions territoriales.

3.7.6. Autres provisions pour charges

Les autres provisions pour charges concernent les provisions pour remises en état et le CET (Compte Epargne-Temps).

3.8. Dettes

Les dettes sont comptabilisées à leur valeur nominale.

3.8.1. Dettes financières

Tableau 13 : Situation des emprunts du GPFMAS

Prêteurs	Date d'échéance	Type de taux Taux fixe (TF) Taux variable (TV) Taux révisable (TR)	Taux	Capital initial (€)	Remboursement en capital de la période (€)	Capital restant dû au 31/12/2021 (€)
Agence de l'eau Seine-Normandie	26/03/2023	TF	0%	78 060	0	10 408
Agence de l'eau Seine-Normandie	04/04/2022	TF	0%	20 100	0	1 340
Agence de l'eau Seine-Normandie	04/04/2028	TF	0%	31 520	0	14 709
Agence de l'eau Seine-Normandie	17/10/2024	TF	0%	60 000	7 500	22 500
Agence de l'eau Seine-Normandie	12/10/2025	TF	0%	20 552	2 569	10 276
Sous-total Agence de l'eau Seine-Normandie				210 232	10 069	59 233
BEI*	15/11/2026	TF	5,29%	25 900 000	1 388 240	8 130 010
BEI*	30/01/2027	TF	5,39%	18 290 000	0	6 759 984
BEI*	15/09/2027	TV	BEI3	15 000 000	600 000	3 600 000
BEI*	15/03/2028	TV	BEI3	20 000 000	0	5 600 000
BEI*	15/06/2028	TV	BEI3	30 000 000	1 200 000	8 400 000
BEI	18/07/2028	TF	4,54%	30 810 000	1 232 400	8 626 800
Sous-total BEI				140 000 000	4 420 640	41 116 794
BEI pool*	15/12/2028	TV	BEI3	30 000 000	1 200 000	8 400 000
BEI pool*	15/06/2029	TV	Euribor 3 mois + marge	20 000 000	800 000	6 400 000
BEI pool*	15/12/2029	TV	Euribor 3 mois + marge	30 000 000	1 200 000	9 600 000
BEI pool*	15/12/2029	TV	Euribor 3 mois + marge	60 000 000	2 400 000	19 200 000
Sous-total BEI pool				140 000 000	5 600 000	43 600 000
Caisse des Dépôts et Consignations	01/08/2044	TF	3,31%	7 500 000	125 000	5 687 500
Caisse des Dépôts et Consignations	01/08/2044	TV	Taux moyen : 0,9525% en 2021	8 000 000	133 333	6 066 667
Caisse des Dépôts et Consignations	01/08/2044	TR	Taux moyen : 1,5% en 2021	8 000 000	133 333	6 066 667
Caisse des Dépôts et Consignations	30/04/2040	TV	Livret A + marge	21 242 667	448 416	15 994 251
Caisse des Dépôts et Consignations	15/06/2040	TV	Livret A + marge	6 490 230	296 032	5 476 597
Sous-total Caisse des Dépôts et Consignations				51 232 896	1 136 115	39 291 681
Crédit Agricole*	15/06/2040	TV	Euribor 6 mois	16 242 202	484 660	13 676 586
Sous-total Crédit Agricole				16 242 202	484 660	13 676 586
Dexia Crédit Local	01/11/2023	TF	5,04%	5 000 000	166 667	666 667
Sous-total Dexia Crédit Local				5 000 000	166 667	666 667
LCL	21/01/2028	TV	Euribor 3 mois + 1,35%	5 000 000	166 667	2 083 333
LCL	21/12/2028	TV	Euribor 3 mois + 1,55%	15 000 000	750 000	7 000 000
Sous-total LCL				20 000 000	916 667	9 083 333
Société Générale	01/06/2042	TV	Euribor 3 mois + marge	40 000 000	0	40 000 000
Sous-total Société Générale				40 000 000	0	40 000 000
Pool Société Générale*	15/09/2033	TV	Euribor 3 mois	35 000 000	1 400 000	16 800 000
Pool Société Générale*	15/06/2034	TV	Euribor 3 mois	33 000 000	1 320 000	17 160 000
Pool Société Générale*	15/12/2034	TV	Euribor 3 mois	40 000 000	1 600 000	20 800 000
Sous-total Pool Société Générale				108 000 000	4 320 000	54 760 000
Total des emprunts				520 685 330	17 054 817	242 254 296

* Existence d'un SWAP associé

Dans le cadre de la conversion du SWAP T7 en SWAP au taux fixe de 4,73%, le GPFMAS a souscrit un emprunt auprès de la Société Générale de 40 M€ d'une durée de 20 ans.

Compte tenu de sa date de souscription en décembre 2021 et malgré le décalage de son encaissement en juin 2022, cet emprunt a été intégré au compte financier de l'exercice 2021 (augmentation du stock de dettes). Toutefois, l'amortissement de ce nouvel emprunt ne commencera qu'en juin 2023.

A noter que 2 renégociations ont été menées sur 2 contrats de prêts de la Caisse des Dépôts qui ont induit à la capitalisation de soultes à hauteur de 2,4 M€.

Il convient également de souligner le retraitement en emprunt du crédit-bail mobilier conclu dans le cadre du financement d'un parc de 200 wagons porte-conteneurs destiné à assurer les prestations de transfert local entre le terminal multimodal et les terminaux portuaires du Havre. Le capital initial est de 3 646 250 €, le capital restant dû au 31 décembre 2021 s'élevant à 1 942 556 €.

Concernant Paris Terminal SA, les emprunts et dettes financières auprès des établissements bancaires s'élèvent à 1 202 016,72 € ; les emprunts et dettes financières diverses, quant à eux, se montent à 235 848,19 €.

3.8.2. Dettes non financières

Tableau 14 : Etat des dettes non financières (en €)

Rubriques	Valeur brute au 31/12/2021
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	80 361 404
Fournisseurs Achats de biens ou de prestations de services	6 145 330
Retenues de garanties et oppositions	850 072
Fournisseurs Achats d'immobilisations	7 770 103
Fournisseurs d'immobilisations Retenues de garantie et oppositions	948 452
Fournisseurs Achats de biens ou de prestations de services	30 817 699
Fournisseurs d'immobilisations Achats d'immobilisations	33 829 748
Dettes fiscales et sociales	32 236 370
Personnel Rémunérations dues	236 058
Oeuvres sociales	2 588
Prêts consentis au personnel	188
Participation des salariés aux résultats	913
Personnel Oppositions	12 931
Personnel charges à payer et produits à recevoir	13 495 069
Sécurité sociale	3 210 162
Autres organismes sociaux	3 686 495
Organismes sociaux Charges à payer et produits à recevoir	7 012 418
Prélèvement à la source – Impôt sur le revenu	575 776
Aide de l'Etat versée par l'ASP au titre des contrats aidés	23 727
Impôt sur les bénéfices	266 239
TVA collectée	429 971
TVA sur facturation à établir	2 567 461
Autres impôts, taxes et versements assimilés	11 027
Divers autres impôts, taxes et versements assimilés	37 419
Autres charges à payer	667 927
Avances et acomptes reçus	4 873 508
Clients Avances reçues sur commande en cours	101 528
Avances	4 771 980
Autres dettes non financières	18 325 337
Clients et étudiants Autres avoirs	637 630
Clients Rabais, remises, ristournes à accorder et autres avoirs à établir	14 710 874
Fonds de Gestion des Accidents du Travail (FGAT)	1 624 792
Autres comptes débiteurs Titres de recettes, demandes de reversement, demande de versement à recouvrer	332 700
Virements à réimputer	6 052
Excédents de versement à rembourser	19 187
Autres	3 156
Charges à payer	943 105
Autres recettes à régulariser	47 841
Recettes à transférer	0
Impôts différés passif	1 695 386
Produits constatés d'avance	9 679 344
Total des dettes non financières	147 171 348

3.8.3. Etat des échéances des dettes

Tableau 15 : Etat des échéances des dettes (en €)

Rubriques	Valeur brute au 31/12/2021	Degré d'exigibilité du passif		
		Échéance à 1 an au plus	Échéance à plus d'1 an et 5 ans au plus	Échéance à plus de 5 ans
Dettes financières	259 964 761	21 697 799	92 919 342	145 347 620
Emprunts obligataires	-	-	-	-
Emprunts souscrits auprès des établissements financiers	246 043 041	21 369 357	92 649 136	132 024 547
Dettes financières et autres emprunts	13 921 720	328 442	270 206	13 323 073
Dettes non financières	147 171 348	136 893 163	4 232 140	6 046 046
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	80 361 404	80 361 404	-	-
Dettes fiscales et sociales	32 236 370	32 236 370	-	-
Avances et acomptes reçus	4 873 508	4 873 508	-	-
Autres dettes non financières	18 325 337	18 325 337	-	-
Impôts différés passif	1 695 386	240 067	960 268	495 051
Produits constatés d'avance	9 679 344	856 477	3 271 872	5 550 995
Total des dettes	407 136 109	158 590 961	97 151 482	151 393 667

3.9. Autres informations concernant le bilan

3.9.1. Charges et produits constatés d'avance

Les charges constatées d'avance s'élèvent à 3 363 405 € et sont principalement constituées de loyers, taxes, cotisations et assurances annuelles.

Les produits constatés d'avance s'élèvent quant à eux à 9 679 344 € et sont essentiellement constitués des 2 soultes Réseau Ferré de France (RFF) attribuées en contrepartie du transfert au profit du GPMP et du PAP en 2008 des voies ferrées portuaires.

Les produits constatés d'avance sont repris annuellement en résultat pour compenser des dépenses d'entretien engagées sur la période.

3.9.2. Impôts différés

Le groupe GPFMAS constate des impôts différés résultant des différences temporaires entre les valeurs fiscales et comptables des actifs et passifs au bilan consolidé et des retraitements de consolidation. Ils prennent également en compte les déficits reportables.

Les impôts différés sont évalués au taux d'impôt national dont l'application est attendue sur la période au cours de laquelle l'actif sera réalisé et le passif réglé. Le taux d'impôt adopté à la date d'arrêté des comptes, soit au 31 décembre 2021, est de 25%.

Tableau 16 : Impôts différés figurant au bilan (en €)

Impôts différés	Base	Valeur de l'impôt
Impôts différés actif	90 845 975	22 747 939
Reprise de subventions non taxables	44 040 000	11 010 000
Contribution sociale de solidarité des sociétés	499 748	124 937
Provision pour risque non déductible	1 280 747	320 187
Déficit fiscal	9 453 290	2 363 323
Indemnités de fin de carrière	35 572 190	8 893 048
Divers	-	36 445
Impôts différés passif	6 781 547	1 695 386
Amortissement des composants gros entretien non déductibles	5 751 228	1 437 807
Divers	1 030 319	257 579

3.9.3. Charges à payer et produits à recevoir

3.9.3.1. Charges à payer

Tableau 17 : Charges à payer (en €)

Comptes	Rubriques	Solde au 31/12/2021
1688	Intérêts courus	703 181
4081	Fournisseurs Achats de biens ou de prestations de services Factures non parvenues	30 817 699
4084	Fournisseurs Achats d'immobilisations Factures non parvenues	33 829 748
4198	Clients Rabais, remises, ristournes à accorder et autres avoirs à établir	14 710 874
428	Personnel Charges à payer et produits à recevoir	13 495 069
438 (hors 4387)	Organismes sociaux Charges à payer	7 006 647
4486	Etat et autres entités publiques Autres charges à payer	667 927
4686	Divers Charges à payer	943 105
Total des charges à payer		102 174 251

3.9.3.2. Produits à recevoir

Tableau 18 : Produits à recevoir (en €)

Comptes	Rubriques	Solde au 31/12/2021
27688	Intérêts courus sur créances diverses	87 676
4098	Rabais, remises, ristournes à obtenir et autres avoirs non encore reçus	97 163
4181	Clients Factures à établir	25 486 949
4387	Organismes sociaux Produits à recevoir	21 516
4487	Etat Produits à recevoir	870 802
4687	Divers Produits à recevoir	5 037 809
Total des produits à recevoir		31 601 914

Les factures à établir concernent essentiellement l'activité domaniale au Havre.

4. NOTES RELATIVES AUX POSTES DU COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE

4.1. Produits de fonctionnement

Tableau 19 : Ventilation du chiffre d'affaires net (en €)

Rubriques	Du 01/06 au 31/12/2021
Travaux	4 338 191
Etudes	107 817
Prestations de services	205 701 623
Droits de port	83 378 816
Exploitation portuaire	3 944 033
Domaines et concessions	114 146 749
Autres prestations de service	4 232 026
Produits des activités annexes	5 416 730
Rabais, remises et ristournes accordés	-3 489 189
Chiffre d'affaires net	212 075 173

Concernant les redevances domaniales et les droits de ports, chaque direction territoriale a conservé en 2021 ses propres indices d'actualisation et tarifs.

Il convient de préciser que le trafic maritime affiche, en 2021, une progression de 12% (à 83,6 Mt) – le plus fort taux du range nord –, porté par la hausse de 28% du trafic de marchandises conteneurisées et de 6% des vracs liquides. Par ailleurs, le trafic fluvial augmente de 4% (à 22,5 Mt) en Ile-de-France, soutenu par le secteur du BTP.

Des mesures d'allègement des redevances ICAL ont été arrêtées pour les directions territoriales de Paris et de Rouen. La perte de chiffre d'affaires pour la direction territoriale de Paris est estimée à 2,5 M€ et celle de la direction territoriale de Rouen à 60 K€.

4.2. Charges de fonctionnement

Tableau 20 : Charges de fonctionnement (en €)

Comptes	Rubriques	Du 01/06 au 31/12/2021
60, 61, 62	Consommations externes	70 518 836
63	Impôts, taxes et versements assimilés	3 470 973
64, 691	Charges de personnel, participation des salariés aux résultats	87 013 076
65 (hors 656 et 6573)	Autres charges de fonctionnement (dont pertes sur créances irrécouvrables)	6 167 499
68 (hors 68152 et 686), 656	Dotation aux amortissements, dépréciations, provisions et valeurs nettes comptables des actifs cédés	85 460 541
	Total des charges de fonctionnement	252 630 925

4.2.1. Consommations externes – Honoraires des commissaires aux comptes

Le montant total des honoraires des commissaires aux comptes au titre du contrôle légal des comptes sociaux et des comptes consolidés 2021 est de 196 K€ HT.

4.2.2. Charges de personnel – Assurance chômage

Alors que les Grands Ports Maritimes du Havre et de Rouen ainsi que le Port Autonome de Paris avaient opté pour l'adhésion irrévocable au régime d'assurance chômage, le GPFMAS, conformément aux articles L5424-1 et L5424-2 du code du travail, et en tant qu'établissement public à caractère industriel et commercial, assure lui-même la charge financière de l'indemnisation chômage de ses agents mais en confie la gestion administrative à Pôle Emploi (cas d'auto-assurance via une convention de gestion). Le GPFMAS n'est ainsi pas affilié au régime d'assurance chômage et n'y contribue donc pas.

4.3. Résultat financier

Hormis les charges d'intérêts liées aux emprunts, le GPFMAS a procédé à l'annulation du prêt octroyé à la société SOMAP dans le cadre d'un plan de redressement judiciaire par la constatation de charges financières à hauteur de 1 832 453,90 € (compte 668). Cette même opération a généré une reprise de provision financière pour le même montant.

La sécurisation du SWAP T7 a induit une reprise de provision financière (compte 786) à hauteur de 8,4 M€.

4.4. Impôts et taxes

Tableau 21 : Impôts et taxes (en €)

Comptes	Rubriques	Du 01/06 au 31/12/2021
631	Impôts, taxes et versements assimilés sur rémunérations (administration des impôts)	10 138
633	Impôts, taxes et versements assimilés sur rémunérations (autres organismes)	1 656 429
635	Autres impôts, taxes et versements assimilés (administration des impôts)	1 422 726
637	Autres impôts, taxes et versements assimilés (autres organismes)	381 681
Total des impôts et taxes		3 470 973

4.4.1. Etablissement de la liasse fiscale 2021

Par une note de la direction de la législation fiscale en date du 24 février 2021, il a été confirmé à la DGITM que le nouvel établissement fusionné était exceptionnellement autorisé à ne déposer qu'une seule liasse fiscale au titre de l'exercice 2021 comprenant les résultats au 31 mai 2021 des 3 établissements dissous et ceux du GPFMAS.

Le montant de l'impôt sur les sociétés au titre de l'exercice 2021 s'élève à 2 512 109 €; les impôts différés se montent à 10 124 354 €.

4.4.2. Agrément

Par un courrier en date du 19 mai 2021, l'ancien établissement GPMH a envoyé une demande d'agrément en vue de solliciter le bénéfice du transfert du déficit reportable et des capacités de déduction inemployées en report en application des dispositions de l'article 209, II du CGI dont celui disposait, dans le cadre de la « fusion » placée sous le régime spécial des fusions du GPMH au sein du nouvel établissement public unique.

Les montants dont le transfert, au profit du nouvel établissement, a été demandé par le GPMH sont les suivants :

- Déficits antérieurement subis : 14 641 676 €
- Capacités de déduction inemployées : 13 662 262 €

Parallèlement à cette demande d'agrément du GPMH, l'ancien établissement GPMR a également formulé la même demande pour les montants suivants :

- Déficits antérieurement subis : 6 213 280 €
- Capacités de déduction inemployées : 9 191 601 €

Par un courrier en date du 18 novembre 2021, le bureau des agréments et des rescrits de la DGFIP a communiqué au nouvel établissement deux décisions accordant l'agrément demandé.

Les déficits antérieurement subis ainsi transférés, pour un montant total de 20 854 956 €, activés à 100% à l'ouverture de l'exercice 2021, ont été ainsi notamment imputés à hauteur de 11 401 666 € sur le résultat fiscal 2021. Le stock de déficits reportables s'élève à l'ouverture de l'exercice 2022 à 9 453 290 €.

5. AUTRES INFORMATIONS

5.1. Evènements postérieurs à la clôture

En raison de la guerre russo-ukrainienne, il est difficile d'appréhender les éventuels impacts sur le chiffre d'affaires. De même, la hausse des prix de l'énergie, des produits pétroliers et des matières premières qui s'accroît pourrait peser sur les consommations externes ainsi que sur le coût des investissements.

5.2. Engagements hors bilan

5.2.1. Engagements financiers donnés par le GPFMAS

5.2.1.1. Garantie d'emprunt

Dans le cadre de la garantie d'emprunt du Syndicat Mixte du Parc d'Activités Calvados-Honfleur (PACH) à la Société Hérouvillaise d'Economie Mixte pour l'Aménagement (SHEMA), le GPMR s'est porté caution, à hauteur de 380 000 € chacun, de 2 emprunts d'un montant unitaire de 4,75 M€, souscrits auprès du CIC Nord Ouest et du Crédit Agricole Normandie.

La situation des engagements au 31 décembre 2021 est la suivante :

- Emprunt CIC : 95 000 €
- Emprunt Crédit Agricole : 76 000 €

5.2.1.2. Convention d'action foncière en lien avec le projet d'investissement Port Seine-Métropole Ouest (PSMO)

Le GPFMAS a fait appel à l'Etablissement Public Foncier d'Ile-de-France (venant aux droits de l'Etablissement Public Foncier des Yvelines) afin d'assurer la maîtrise et le portage foncier du secteur situé sur les communes d'Achères, de Conflans et d'Andrésy dans le cadre du projet de plateforme portuaire PSMO.

La dernière convention a été signée en octobre 2019 avec un engagement financier à hauteur de 10 M€ dont l'échéance est fixée au 31 décembre 2022.

5.2.2. Engagements financiers reçus par le GPFMAS

5.2.2.1. Engagements financiers reçus des fournisseurs

En application du code des marchés publics, le versement de certaines avances aux fournisseurs est conditionné par la constitution de cautions. A ce titre, le GPFMAS a reçu des engagements financiers dont le total s'élève à 56,3 M€ à fin 2021.

5.2.2.2. Engagements financiers reçus des clients

Le GPFMAS a reçu des engagements financiers des clients dont le montant s'élève à 40,2 M€ à fin 2021 dont 11,4 M€ de cautions relatives aux cessions d'outillages intervenues avec des opérateurs de terminaux.

5.2.3. Autres engagements financiers du GPFMAS

Le GPMH avait réalisé avec ses banquiers plusieurs opérations de couverture de risque de taux d'intérêts portant sur un nominal restant dû au 31 décembre 2021 de 144,5 M€, et détaillé ci-après :

- Engagement relatif à un emprunt de 25 900 000 € - BEI sur 25 ans, consistant en l'échange d'un taux fixe 5,29% vers un taux variable situé dans un "tunnel" ayant pour bornes 3,84% et 6,20% jusqu'au 15 mai 2012, puis jusqu'à novembre 2026 un taux fixe de 4,83% (Le Crédit Lyonnais).
- Engagement lié à un emprunt de 18 290 000 € - BEI sur 25 ans consistant en l'échange d'un taux fixe 5,39% vers un taux variable situé dans un "tunnel" ayant pour bornes 4,05% et 6,20% jusqu'au 30 avril 2012, puis jusqu'à janvier 2027 un taux fixe de 4,81% (Le Crédit Lyonnais).
- Engagement lié à un emprunt de 15 000 000 € - BEI sur 25 ans, et ayant pour objet l'échange d'un taux BEI 3 mois contre un taux fixe de 4,80% jusqu'au 15 septembre 2027 (Société Générale).
- Engagement lié à un emprunt de 20 000 000 € - BEI sur 25 ans, consistant en l'échange d'un taux BEI 3 mois contre un Euribor 12 mois variant dans un "tunnel" ayant pour bornes 2,95% et 6,20% jusqu'au 15 mars 2028 (Le Crédit Lyonnais).
- Engagement lié à un emprunt de 30 000 000 € - BEI sur 25 ans, consistant en l'échange d'un taux BEI 3 mois contre un taux fixe à 4,4125% jusqu'au 15 juin 2028 (Natixis).
- Engagement lié à un emprunt de 20 000 000 € - pool bancaire sur 25 ans, consistant en l'échange d'un taux BEI 3 mois contre un taux fixe à 4,260% jusqu'au 15 juin 2029 (Le Crédit Lyonnais).
- Engagement lié à un emprunt de 35 000 000 € - pool bancaire sur 25 ans, consistant en l'échange de l'Euribor 3 mois contre un taux dont la détermination est fonction de l'écart d'inflation existant entre l'Eurozone et la France jusqu'au 15 septembre 2021, date de renégociation de la couverture. Depuis, l'échange porte sur un taux fixe à 4,73%, jusqu'au 15 septembre 2033.
- Engagement lié à un emprunt de 33 000 000 € - pool bancaire sur 25 ans, consistant en l'échange de l'Euribor 3 mois contre un taux fixe de 3,184% jusqu'au 15 juin 2034 (Natixis).
- Engagement lié à un emprunt de 40 000 000 € - pool bancaire sur 25 ans, consistant en l'échange de l'Euribor 3 mois contre un taux fixe de 3,190 % jusqu'au 15 décembre 2034 (Natixis).
- Engagement lié à un emprunt de 30 000 000 € - pool bancaire sur 25 ans, consistant en l'échange de l'Euribor 3 mois contre un taux fixe de 2,785 % jusqu'au 15 décembre 2028 (Société Générale).
- Engagement lié à un emprunt de 30 000 000 Euros - pool bancaire sur 25 ans, consistant en l'échange de l'Euribor 3 mois contre un taux fixe de 2,820 % jusqu'au 15 décembre 2029 (Société Générale).
- Engagement lié à un emprunt de 60 000 000 € - pool bancaire sur 25 ans, consistant en l'échange de l'Euribor 3 mois contre un taux fixe de 2,819 % jusqu'au 15 décembre 2029 (Natixis).
- Engagement lié à un emprunt de 16 242 202,11 € - Crédit Agricole sur 24,3 ans, consistant en l'échange de l'Euribor 6 mois contre un taux fixe de 4,130 % jusqu'au 15 juin 2040 (CA-CIB).

5.2.4. Engagements financiers de Paris Terminal SA

Les engagements financiers de Paris Terminal SA reçus et donnés s'élèvent respectivement à 113 578 € et 306 629 €

5.3. Effectifs

Tableau 22 : Ventilation par catégories des effectifs moyens payés au 31/12/2021 (en ETPT)

		Catégories de personnel		2021	
GPFMAS	CCNU	CDI	Cadres 3 et 4	119,55	
			Cadres 1 et 2	327,12	
			Administratifs	334,26	
			Techniciens	181,26	
			Agents de maîtrise	70,00	
			AEL	29,86	
			Agents d'exploitation	239,50	
			Ouvriers	245,70	
		<i>Sous-total CDI</i>			1 547,25
		CDD	Cadres 3 et 4	0,00	
			Cadres 1 et 2	14,00	
			Administratifs	17,34	
			Techniciens	30,90	
			Agents de maîtrise	0,00	
	AEL		4,42		
	Agents d'exploitation		0,00		
	Ouvriers	7,13			
	<i>Sous-total CDD</i>			73,79	
	Contrats d'apprentissage			23,00	
	Contrats de professionnalisation			3,00	
	Total CCNU			1 621,05	
	Hors CCNU	CDI	Cadres supérieurs hors convention	2,00	
			Officiers de port	71,00	
			Marins officiers	41,19	
			Marins d'exécution	107,19	
		<i>Sous-total CDI</i>			221,38
		CDD	Cadres supérieurs hors convention	0,00	
Officiers de port			2,00		
Marins officiers			5,42		
Marins d'exécution			16,32		
<i>Sous-total CDD</i>			23,74		
Contrats d'apprentissage			0,00		
Contrats de professionnalisation			0,00		
Total hors CCNU			245,12		
TOTAL GPFMAS			1 866,17		
Paris Terminal SA	Cadres		13		
	Non cadres		34		
	TOTAL Paris Terminal SA		47		

5.4. Passifs éventuels

Litiges en cours :

- S'agissant de son repositionnement éventuel vers un autre emplacement et ce, à des fins de mise en sécurité, un amodataire de la direction territoriale de Paris (Vedettes du Pont Neuf) serait susceptible d'agir en justice à l'encontre de l'établissement. Le risque financier maximum a été estimé à 2 000 K€. Cependant, la nécessité du déplacement n'est pas encore certaine. De plus, le risque de contentieux n'est pas avéré et son estimation ne peut toujours être réalisée de manière fiable à la clôture de l'exercice 2021. Dans ce contexte, aucune provision n'est comptabilisée.

- Dans le cadre d'une procédure pénale en cours à l'encontre de l'établissement, une provision correspondant au montant maximal de l'amende encourue a été comptabilisée à hauteur de 375 K€. Par contre, sur le plan indemnitaire, le montant demeure inconnu à ce stade et n'a donc donné lieu à aucune provision.

ANNEXES

Tableau 23 : Durées d'amortissement – Direction territoriale du Havre

Type d'actifs		Durée d'amortissement
Logiciels d'exploitation		5 ans
Logiciels bureautique		6 ans
Terrains		NA
Espaces verts		100 ans
Clôtures non attachées à une seule immobilisation		10 ans
Réseaux assainissement hors TP		30 ans
Bâtiments	Fondations, gros œuvre	50 ans
	Charpente métallique	40 ans
	Menuiseries extérieures	20 ans
	Couverture, bardage, désenfumage	15 ans
	Installation électrique pour hangars et gros bâtiments	40 ans
	Chauffage, climatisation pour hangars et gros bâtiments	15 ans
Poste de redressement/transformateurs	Génie civil	100 ans
	Transformateurs	35 ans
	Tableaux haute tension/basse tension	35 ans
Lignes d'alimentation électrique (interconnexion)		35 ans
Installations de sonorisation, téléphone, fax	Autocommutateur	15 ans
	Fax	4 ans
	Postes VHF-UHF	8 ans
Eclairage public (chaussées, terre-pleins, quais)		35 ans
Chaussées/Terre-pleins	Eléments structurants : fondations, réseaux souterrains, canalisations assainissement, gaines électriques, terrassements, regards	30 ans
	Couche de base	20 ans
	Eléments de surface : enrobé (bitume), marquage au sol, signalisation verticale, clôture	8 ans
Voies ferrées	Plates-formes (structure)	100 ans
	Voies (ballastes, traverses, rails)	50 ans
	Signalisation	20 ans
Postes d'aiguillage (non décomposés)		30 ans
Passages à niveau	PN amovible	10 ans
	Automatisation du PN	10 ans
	PN béton	15 ans
	Automatisation du PN	15 ans
Traversées routières		10 ans
Caténaires		30 ans
Voies de roulement		30 ans
Plans d'eau		100 ans
Digues		100 ans
Protections de berges		50 ans
Quais/Appontements		100 ans
Protections cathodiques (quais métalliques)		15 ans
Ducs d'albe d'accostage		100 ans
Ponts	Génie civil	75 ans
	Peinture	15 ans
	Revêtement routier	10 ans
	Charpente métallique (structure)	75 ans
	Mécanismes	25 ans
	Hydraulique	20 ans
	Electricité et automatismes	15 ans
	Bâtiment poste de commande	50 ans
	Protection cathodique	15 ans
Ponts en béton (Le Hode, VII bis, PSA 15)	Génie civil	75 ans
	Protection anticorrosion	15 ans

<i>Ecluses</i>	Génie civil	75 ans
	Revêtement routier	10 ans
	Mécanismes (partie mécanique) des portes Vétillard et François 1 ^{er}	20 ans
	Mécanismes (partie mécanique) des portes Quinette et Citadelle	10 ans
	Hydraulique	20 ans
	Electricité et automatismes	15 ans
	Portes	75 ans
	Grosses révisions portes (dont peinture) Vétillard, François 1 ^{er} et Citadelle	15 ans
	Grosses révisions portes (dont peinture) Quinette	10 ans
	<i>Rails des portes d'écluses</i>	20 ans
	<i>Caisson tunnel étanche</i>	75 ans
<i>Peinture</i>	25 ans	
<i>Equipements</i>	25 ans	
<i>Engins de radoub Forme IV et VI</i>	Génie civil	75 ans
	Bateau porte – Porte clapet	50 ans
	Peinture	10 ans
<i>Station de pompage commune aux 3 formes</i>	15 ans	
<i>Installations complexes spécialisées</i>	Au cas par cas	
<i>Radars</i>	20 ans	
<i>Télésurveillance et vidéo</i>	10 ans	
<i>Grues</i>	Charpente (structure)	50 ans
	Télécommandes (électronique + électricité)	15 ans
	Mécanismes (moteurs, réducteurs, freins, translations, orient, levage)	25 ans
	Peinture	15 ans
<i>Portiques à conteneurs</i>	15 ans	
<i>Spreaders</i>	8 ans	
<i>Bennes</i>	10 ans	
<i>Ponts roulants</i>	15 ans	
<i>Chariots élévateurs neufs</i>	15 ans	
<i>Passerelles</i>	Génie civil	100 ans
	Passerelles de coupée service S	15 ans
	Autres passerelles	Au cas par cas
<i>Pontons</i>	30 ans	
<i>Radeaux</i>	10 ans	
<i>Zodiac</i>	5 ans	
<i>Vedettes/Remorqueurs</i>	Coque (structure : bordée, fond, pont, superstructure)	20 ans
	Propulsion (moteurs, réducteurs, ligne d'arbre, étambot, safran...)	12 ans
	Equipements et auxiliaires (électricité, appareil navigation/électronique, ameublement, démarreur, alternateur, appareil à gouverner, système incendie...)	10 ans
	Gros entretien sur moteurs	6 ans
<i>Matériel, machines-outils des ateliers</i>	Au cas par cas	
<i>Autres matériels</i>	Au cas par cas	
<i>Matériel de transport</i>	Véhicules légers	8 ans
	Véhicules service SSP	5 ans
	Véhicules 1 à 3 tonnes	10 ans
<i>Matériel de bureau</i>	Photocopieurs	5 à 8 ans
	Presse offset	15 ans
<i>Matériel informatique</i>	Serveurs	6 ans
	Grosses machines	10 ans
	Microordinateurs, ordinateurs portables, imprimantes	5 ans
	Baies de stockage	8 ans
<i>Mobilier > 500€ HT unitaire</i>	8 à 10 ans	

<i>Matériel de lutte contre incendie et pollution</i> (barrages antipollution, autres matériels antipollution, système sécurité incendie CA, armoire anti feu)	5 à 10 ans
<i>Immobilisations diverses</i> (appareils photos numériques, vidéoprojecteurs, caméras, matériel médical, distributeur boissons, armes)	Au cas par cas

Tableau 24 : Durées d'amortissement – Direction territoriale de Rouen

Type d'actifs		Durée d'amortissement	
Direction territoriale de Rouen	<i>Frais de recherche et développement</i>	Durée du principal composant	
	<i>Logiciels</i>	3 ans	
	<i>Agencements et aménagements des terrains</i>	15 ans	
	<i>Constructions</i>	Bâtiments industriels	10 à 30 ans (suivant les composants)
		Bâtiments administratifs et commerciaux	10 à 30 ans (suivant les composants)
		Bâtiments activités non portuaires	10 à 30 ans (suivant les composants)
		Hangars et autres bâtiments d'exploitation	10 à 30 ans (suivant les composants)
		Voies ferrées – aiguilles	50 à 100 ans (suivant les composants)
		Passages à niveau	50 ans
		Chaussées terre-pleins – voies ferrées	4 à 25 ans (suivant les composants)
		Plans d'eau	40 ans
		Ouvrages de protection	30 ans
		Ouvrages d'accostage	25 ans
		Défenses de quai et ponton	15 ans
		Voies de grues	15 ans
		Engins de radoub	5 ans
	<i>Installations techniques, matériels et outillages industriels</i>	Installations réseaux électriques	10 ans
		Installations solaires	10 ans
		Engins de manutention	15 ans (appareaux)
		Passerelles RORO	12 ans
		Engins de dragage et de remorquage	5 à 20 ans (suivant les composants)
		Matériels machines-outils ateliers	5 à 10 ans
		Matériel photographique et vidéo	5 ans
		Matériel télécommunication	5 ans
		Autres matériels	5 à 10 ans Défenses flottantes : 10 ans
		<i>Autres immobilisations corporelles</i>	Installations générales, agencements et aménagements divers
	Matériel de transport		7 ans
	Matériel de transport		10 ans (car, mini car et camion)
	Matériel informatique		3 à 10 ans Télémesures : 10 ans
	Mobilier		5 ans
Matériel de bureau	5 ans		
Matériel de lutte contre l'incendie	5 ans		
Cheptel	5 ans		

Tableau 25 : Durées d'amortissement – Direction territoriale de Paris

Type d'actifs		Durée d'amortissement	
Direction territoriale de Paris	<i>Immobilisations incorporelles</i>	Logiciels bureautiques	1 an
		Logiciels d'exploitation	5 ans
	<i>Agencements et aménagements des terrains</i>	Aménagements de plateformes	15 et 30 ans
		Espaces verts	15 ans
		Clôtures	10 ans
	<i>Constructions</i>	Bâtiments industriels, entrepôts	10 à 40 ans
		Bâtiments à usage de bureaux	10 à 40 ans
		Installations générales	5 et 10 ans
		Installations bateaux-logements	10 ans
		Voiries et réseaux divers	10 et 15 ans
		Ouvrages d'infrastructure (dont quais)	10 à 75 ans
<i>Installations techniques, matériels et outillages industriels</i>	Matériel de manutention	5, 10 et 15 ans	
	Matériel fluvial	3 et 5 ans	

	<i>Autres immobilisations corporelles</i>	Matériel divers	3 et 5 ans
		Installations générales, agencements et aménagements divers	5 et 10 ans
		Matériel de lutte contre l'incendie	5 ans
		Matériel de transport	4 et 10 ans
		Matériel de bureau	5 ans
		Matériel informatique	3 et 5 ans
		Mobilier	5 ans
	<i>Constructions (ventilées par composants)</i>	Sols et structure	25 à 40 ans
		Enveloppe	20 ans
		Toiture	20 ans
		Aménagements	10 ans
		Equipements	15 ans

Tableau 26 : Durées d'amortissement – Paris Terminal SA

	Type d'actifs	Durée d'amortissement
Paris Terminal SA	<i>Immobilisations incorporelles</i>	1 à 3 ans
	<i>Bâtiment en usufruit</i>	30 ans
	<i>Installations complexes spécialisées sur sol d'autrui</i>	10 ans
	<i>Matériel industriel</i>	1 à 20 ans
	<i>Agencement, installation</i>	1 à 10 ans
	<i>Outillage</i>	1 à 5 ans
	<i>Matériel de transport</i>	1 à 8 ans
	<i>Matériel de bureau et informatique</i>	1 à 3 ans
	<i>Mobilier</i>	10 ans